

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

O B J E T

**Aide pour l'acquisition
d'un récupérateur d'eaux
pluviales**

Délibération n° 01/2024

DATE DE LA CONVOCATION

3 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

L'AN deux mille vingt quatre, le 10 avril

A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,

Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE, Monsieur Denis DOYEN,
Madame Sandrine DOUCOURÉ, Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence
KARDACZ, Monsieur René FORESTAT, Madame Caroline COLLINET, Monsieur Ali
ROUIGUI, Madame Anne-Gaëlle ACHARD Monsieur Eric TILLAND, Madame Nicole
GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.

formant la majorité des membres en exercice

Etait représentée : Madame Christiane BILLON (a donné pouvoir à Monsieur Alain
LEMEY)

Etait absent : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

La personne identifiée ci-dessous a déposé un dossier de demande d'aide pour
l'acquisition d'un récupérateur d'eaux pluviales.

Considérant que son dossier est complet et conforme au règlement adopté par le Conseil
Municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité
une aide à ce demandeur selon les modalités suivantes :

Bénéficiaire	Adresse des travaux	Montant de l'aide
Monsieur Pierre-Jean SCHUMAKER	39 rue des Jardiniers 54800 CONFLANS-EN-JARNISY	30 euros

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Alain LEMEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**Subvention pour
ravalement de façades**

Délibération n° 02/2024

DATE DE LA CONVOCATION

3 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

L'AN deux mille vingt quatre, le 10 avril

A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE, Monsieur Denis DOYEN,
Madame Sandrine DOUCOURÉ, Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence
KARDACZ, Monsieur René FORESTAT, Madame Caroline COLLINET, Monsieur Ali
ROUIGUI, Madame Anne-Gaëlle ACHARD Monsieur Eric TILLAND, Madame Nicole
GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.

formant la majorité des membres en exercice

Etait représentée : Madame Christiane BILLON (a donné pouvoir à Monsieur Alain
LEMEY)

Etait absent : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

Les personnes identifiées ci-dessous ont déposé un dossier de demande d'aide pour le
ravalement de façades.

Considérant que leurs dossiers sont complets et conformes au règlement adopté par le
Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité
d'attribuer une aide à ces demandeurs selon les modalités suivantes :

Bénéficiaire	Adresse des travaux	Montant de l'aide
M. Gwenaël LARCHER	7 Clos Jean Lamour 54800 CONFLANS-EN-JARNISY	750 euros
Mme Martine KERVELLA	8 rue des Tulipes 54800 CONFLANS-EN-JARNISY	750 euros

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Alain LEMEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**Convention avec
l'association SOLAN pour
une participation
financière de la commune
aux camps et colonies de
vacances pour les plus de
6 ans**

Délibération n° 03/2024

DATE DE LA CONVOCATION

3 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

L'AN deux mille vingt quatre, le 10 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE, Monsieur Denis DOYEN,
Madame Sandrine DOUCOURÉ, Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence
KARDACZ, Monsieur René FORESTAT, Madame Caroline COLLINET, Monsieur Ali
ROUIGUI, Madame Anne-Gaëlle ACHARD Monsieur Eric TILLAND, Madame Nicole
GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.
formant la majorité des membres en exercice

Etait représentée : Madame Christiane BILLON (a donné pouvoir à Monsieur Alain
LEMEY)

Etait absent : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

L'association SOLAN de Moineville organise des colonies de vacances pour les 6-17 ans
des camps d'été pour les 6-12 ans sur le camping de la base de loisirs et coordonne
l'opération « Premier départ » pilotée par Jeunesse au Plein Air (JPA).

La communauté de communes Orne Lorraine Confluences propose aux communes du
territoire de signer une convention avec cette association pour le versement d'une
participation financière calculée en fonction du quotient familial :

- 1^{er} départ : minimum 30 € à maximum 100 €
- 2^{ème} départ : minimum 50 € à maximum 100 €
- 3^{ème} départ : minimum 100 € à maximum 150 €

L'association SOLAN déduira la participation communale directement aux familles et
refacturera à la commune les montants à la fin de la période estivale.

La convention prendra effet le 1er janvier 2024 et sera renouvelée de manière tacite
chaque année.

Ce dispositif s'inscrit dans un dispositif global de la communauté de communes Orne
Lorraine Confluences, le département de Meurthe-et-Moselle, la CAF 54 et jeunesse au
plein air (JPA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention à passer avec l'association SOLAN pour une
participation financière de la commune aux camps et colonies de vacances pour
les plus de 6 ans

- d'autoriser le Maire à la signer.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**Demande de
subvention au CNC pour
des travaux de rénovation
du cinéma Jean Vilar**

Délibération n° 04/2024

DATE DE LA CONVOCATION

3 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

L'AN deux mille vingt quatre, le 10 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE, Monsieur Denis DOYEN,
Madame Sandrine DOUCOURÉ, Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence
KARDACZ, Monsieur René FORESTAT, Madame Caroline COLLINET, Monsieur Ali
ROUIGUI, Madame Anne-Gaëlle ACHARD Monsieur Eric TILLAND, Madame Nicole
GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.
formant la majorité des membres en exercice

Etait représentée : Madame Christiane BILLON (a donné pouvoir à Monsieur Alain
LEMEY)

Etait absent : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation du cinéma
Jean Vilar avec pour objectifs :

- la mise aux normes du bâtiment pour en améliorer l'utilisation
- remplacement de la couverture/toiture et renforcement des charpentes
- rénovation de la façade
- Installation d'une ventilation
- Construction d'un escalier d'accès à la salle de projection

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Honoraires :		Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2023	198 617,60 €
- maîtrise d'œuvre	39 000,00 €		
- diagnostics divers	10 000,00 €		
- étude de sol	3 000,00 €		
- SPS	3 000,00 €		
- bureau de contrôle	5 000,00 €		
Travaux de rénovation et de mises aux normes	359 944,00 €	Département de Meurthe et Moselle (Appui Territoires 54)	50 000,00 €
Ventilation et menuiseries intérieures	76 600,00 €	Centre National de la Cinématographie (C.N.C.)	10 000,00 €
		Région Grand Est	50 000,00 €
		Autofinancement commune de Conflans	187 926,40 €
TOTAL	496 544,00 €	TOTAL	496 544,00 €

Vu que le projet de travaux de rénovation du cinéma Jean Vilar, dont le montant total est estimé à 499 241,40 € HT, peut faire l'objet d'une demande de subvention du Centre National du Cinéma (C.N.C.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider ce projet de rénovation du cinéma Jean Vilar pour l'année 2023
- de valider le plan de financement correspondant,
- de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Centre National du Cinéma,
- de prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cette demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain LEMEY



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET

Demande de subvention au Département de la Meurthe-et-Moselle pour la réalisation de 3 fresques dans le cadre du fonds de solidarité commune

Délibération n° 05/2024

DATE DE LA CONVOCATION

3 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

L'AN deux mille vingt quatre, le 10 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUZE, Monsieur Denis DOYEN,
Madame Sandrine DOUCOURÉ, Monsieur Francis SACHER, Madame Laurence
KARDACZ, Monsieur René FORESTAT, Madame Caroline COLLINET, Monsieur Ali
ROUGUI, Madame Anne-Gaëlle ACHARD Monsieur Eric TILLAND, Madame Nicole
GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.
formant la majorité des membres en exercice

Etait représentée : Madame Christiane BILLON (a donné pouvoir à Monsieur Alain
LEMEY)

Etait absent : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réalisation de 2 fresques
animalières en-dessous du pont rue des Docteurs Grandjean et 1 fresque à l'entrée
du parc d'Apremont côté rue du château.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Réalisation de 2 fresques sous le pont	4 235,00 €	Département de Meurthe et Moselle (Fonds de solidarité commune)	4 696,00 €
Réalisation d'1 fresque entrée Parc d'Apremont	5 157,00 €	Autofinancement commune de Conflans	4 696,00 €
TOTAL	9 392,00 €	TOTAL	9 392,00 €

Vu que le projet de réalisation de 3 fresques dont le montant total est estimé à 9 392,00 HT, peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de la Meurthe-et-Moselle dans le cadre du fonds de solidarité commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider ce projet de réalisation de 3 fresques,
- de valider le plan de financement correspondant,
- de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Département de la Meurthe-et-Moselle dans le cadre du fonds de solidarité commune.
- de prendre en compte la différence induite par le refus de la subvention sollicitée ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cette demande de subvention.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Alain LEMEY



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

L'AN deux mille vingt-quatre, le 10 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Vote des taux

Délibération n° 6/2024

DATE DE LA CONVOCATION

3 avril 2024

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUSE, Madame Anne-Gaëlle
ACHARD, Madame Caroline COLLINET, Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur
Francis SACHER, Madame Nicole GOETZ, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur
René FORESTAT, Monsieur Denis DOYEN, Monsieur Ali ROUGUI, Monsieur Eric
TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.
formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Christiane BILLON (pouvoir à M. Alain LEMEY)

Etaient excusés : —

Etaient absents : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURE été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
en exercice .. 19

Nombre de présents . 17

Nombre de votants 18

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les
taux suivants pour l'année 2024, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14.23 %
- Taxe foncier bâti (TFB) : 30.62%
- Taxe foncier non bâti (TFNB) : 33.08%

Pour extrait conforme,
Le Maire, Alain LEMEY



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	3 167 630	30,62	95,04	3 275 000	1 002 805	30,62	1 002 805
Taxe foncière non bâties (TFNB)	36 981	33,08	121,94	38 400	12 703	33,08	12 703
Taxe d'habitation (TH)	90 829	14,23	56,59	82 900	11 797	14,23	11 797
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	1 027 305	1 027 305		1 027 305

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	Produit total souhaité 1 027 305 = 1	30,62		
Taxe d'habitation (TH)	1 027 305	33,08		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	14,23		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		3 661	36 804	75 226	16 646	132 337

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	1 027 305	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	132 337	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	1 159 642
---	-----------	---	--	---------	---	--	-----------

À NANCY

Le 08 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
BERTRAND GAUTIER
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 10/04/2023
Pour la Commune,
Le Maire Alain LEMEY



Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-quatre, le 10 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

OBJET

Vote des comptes
administratifs
Election du président de
séance

Délibération n° 7/2024

DATE DE LA CONVOCATION

3 avril 2024

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUSE, Madame Anne-Gaëlle
ACHARD, Madame Caroline COLLINET, Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur
Francis SACHER, Madame Nicole GOETZ, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur
René FORESTAT, Monsieur Denis DOYEN, Monsieur Ali ROUGUI, Monsieur Eric
TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.
formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Christiane BILLON (pouvoir à M. Alain LEMEY)

Etaient excusés : —

Etaient absents : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURE été désignée comme secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les
articles L1612-12 et L2121-14,

Considérant que lors de la séance du Conseil Municipal au cours de
laquelle le compte administratif est débattu, le maire qui a exécuté le budget peut
assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il est donc nécessaire d'élire un président de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée à
l'unanimité,

- Procède à l'élection de son président pour le vote des délibérations qui
suivent relatives à l'approbation des comptes de l'exercice 2024, à
savoir
 - Le vote du compte administratif du budget communal
 - Le vote du compte administratif du budget lotissement
Chaumenot
 - Le vote du compte administratif du budget du lotissement
Avenue de la République
- Elit comme président de séance M. Frédéric MAURICE.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Alain LEMEY



Nombre de conseillers
en exercice .. 19

Nombre de présents .17

Nombre de votants 18

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Compte administratif 2023
Budget principal

Délibération n° 8/2024

DATE DE LA CONVOCATION

3 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice .. 19

Nombre de présents : . 16

Nombre de votants 16

L'AN deux mille vingt-quatre, le 10 avril

A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,

Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUSE, Madame Anne-Gaëlle
ACHARD, Madame Caroline COLLINET, Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur
Francis SACHER, Madame Nicole GOETZ, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur
René FORESTAT, Monsieur Denis DOYEN, Monsieur Ali ROUGUI, Monsieur Eric
TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Christiane BILLON (pouvoir à M. Alain LEMEY)

Etaient excusés : —

Etaient absents : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURE été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif du budget
principal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions
modificatives de l'exercice considéré,

- Décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du budget
principal pour l'exercice 2023,
- Décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif du budget
principal pour l'exercice 2023,

Pour extrait conforme,
Le Maire, Alain LEMEY



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-quatre, le 10 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

OBJET

Affectation du résultat
Budget principal

Délibération n° 9/2024

DATE DE LA CONVOCATION

3 avril 2024

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUSE, Madame Anne-Gaëlle
ACHARD, Madame Caroline COLLINET, Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur
Francis SACHER, Madame Nicole GOETZ, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur
René FORESTAT, Monsieur Denis DOYEN, Monsieur Ali ROUGUI, Monsieur Eric
TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.
formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Christiane BILLON (pouvoir à-M. Alain LEMEY)

Etaient excusés : --

Etaient absents : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURE été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal

- constate que le compte administratif présente : un excédent de fonctionnement de 1 024 877.82 €
- décide à l'unanimité, après en avoir délibéré d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	242 771.29 €
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	782 102.53 €
DEFICIT	
A) EXCEDENT au 31/12/2023	1 024 877.82 €
Affectation obligatoire	
- A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
- A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit	
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	783 097.67 €
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	241 780.15 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) Déficit au 31/12/2023	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	
Excédent disponible (voir A – solde disponible)	
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Nombre de conseillers
en exercice .. 19

Nombre de présents .17

Nombre de votants 18

Pour extrait conforme,
Le Maire, Alain LEMEY



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-quatre, le 10 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

OBJET

Compte administratif 2023
Budget lotissement
Chaumenot

Délibération n° 10/2024

DATE DE LA CONVOCACTION

3 avril 2024

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUSE, Madame Anne-Gaëlle
ACHARD, Madame Caroline COLLINET, Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur
Francis SACHER, Madame Nicole GOETZ, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur
René FORESTAT,, Monsieur Denis DOYEN,, Monsieur Ali ROUGUI, Monsieur Eric
TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.
formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Christiane BILLON (pouvoir à M. Alain LEMEY)

Etaient excusés : —

Etaient absents : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURE été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif du budget
lotissement Chaumenot, après s'être fait présenter le budget primitif et les
décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du budget
lotissement Chaumenot pour l'exercice 2023,
- Décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif du budget
lotissement Chaumenot pour l'exercice 2023.

Nombre de conseillers
en exercice .. 19

Nombre de présents . 16

Nombre de votants 16

Pour extrait conforme,
Le Maire, Alain LEMEY



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-quatre, le 10 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

OBJET

Affectation du résultat
Budget lotissement
Chaumenot

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUSE, Madame Anne-Gaëlle
ACHARD, Madame Caroline COLLINET, Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur
Francis SACHER, Madame Nicole GOETZ, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur
René FORESTAT, Monsieur Denis DOYEN, Monsieur Ali ROUGUI, Monsieur Eric
TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.
formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Christiane BILLON (pouvoir à M. Alain LEMEY)

Etaient excusés : —

Etaient absents : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURE été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 11/2024

DATE DE LA CONVOCATION

3 avril 2024

Le Conseil Municipal

- constate que le compte administratif présente : un excédent de fonctionnement de 403 699.79 €
- décide à l'unanimité, après en avoir délibéré d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

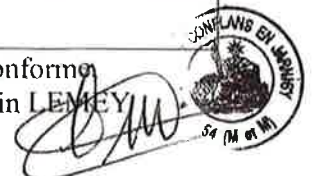
POUR MEMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	€
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	403 699.79 €
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	
DEFICIT	
A) EXCEDENT au 31/12/2023	403 699.79 €
Affectation obligatoire	
- A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
- A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit	
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	403 699.79 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) Déficit au 31/12/2023	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	
Excédent disponible (voir A – solde disponible)	
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Nombre de conseillers
en exercice.. 19

Nombre de présents .17

Nombre de votants 18

Pour extrait conforme
Le Maire, Alain LEMEY



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Compte administratif 2023
Budget lotissement Avenue
de la République

Délibération n° 12/2024

DATE DE LA CONVOCATION

3 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice .. 19

Nombre de présents .17

Nombre de votants 18

L'AN deux mille vingt-quatre, le 10 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUSE, Madame Anne-Gaëlle
ACHARD, Madame Caroline COLLINET, Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur
Francis SACHER, Madame Nicole GOETZ, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur
René FORESTAT, Monsieur Denis DOYEN, Monsieur Ali ROUGUI, Monsieur Eric
TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.
formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Christiane BILLON (pouvoir à M. Alain LEMEY)

Etaient excusés : —

Etaient absents : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURE été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif du budget
lotissement Avenue de la République, après s'être fait présenter le budget primitif
et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du budget
lotissement Avenue de la République pour l'exercice 2023,
- Décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif du budget
lotissement Avenue de la République pour l'exercice 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Alain LEMEY



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-quatre, le 10 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUSE, Madame Anne-Gaëlle
ACHARD, Madame Caroline COLLINET, Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur
Francis SACHER, Madame Nicole GOETZ, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur
René FORESTAT, Monsieur Denis DOYEN, Monsieur Ali ROUGUI, Monsieur Eric
TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.
formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Christiane BILLON (pouvoir à M. Alain LEMEY)

Etaient excusés : --

Etaient absents : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURE été désignée comme secrétaire de séance.

Conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités
territoriales, le budget primitif principal de la commune de Conflans-en-Jarnisy
est équilibré :

- en section de fonctionnement à 2 548 450 €,

OBJET

Budget primitif 2024
Budget principal

Délibération n° 13/2024

DATE DE LA CONVOCATION

3 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice .. 19

Nombre de présents . 17

Nombre de votants 18

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT		C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser II-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	885 900,00	0,00	939 450,00	939 450,00	939 450,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	581 700,00	0,00	610 500,00	610 500,00	610 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	183 600,00	0,00	179 700,00	179 700,00	179 700,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 651 200,00	0,00	1 729 650,00	1 729 650,00	1 729 650,00
66	Charges financières	81 250,00	0,00	63 300,00	63 300,00	63 300,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	500,00		500,00	500,00	500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 733 450,00	0,00	1 793 950,00	1 793 950,00	1 793 950,00

023	Virament à la section d'investissement (4)	671 850,00		723 150,00	723 150,00	723 150,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	18 300,00		31 350,00	31 350,00	31 350,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		690 150,00		754 500,00	754 500,00	754 500,00

TOTAL	2 423 600,00	0,00	2 548 450,00	2 548 450,00	2 548 450,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
---	--	--	--	--	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					2 548 450,00
--	--	--	--	--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	1 419,85	1 419,85	1 419,85
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	55 050,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	587 200,00	0,00	622 500,00	622 500,00	622 500,00
731	Fiscalité locale	1 014 500,00	0,00	1 100 800,00	1 100 800,00	1 100 800,00
74	Dotations et participations (3)	490 100,00	0,00	502 400,00	502 400,00	502 400,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	33 428,71	0,00	35 500,00	35 500,00	35 500,00
Total des recettes de gestion courante		2 180 278,71	0,00	2 304 619,85	2 304 619,85	2 304 619,85
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (sem-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 180 828,71	0,00	2 306 669,85	2 306 669,85	2 306 669,85

042	Opérations entre transf. entre sections (4) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations entre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 180 828,71	0,00	2 306 669,85	2 306 669,85	2 306 669,85
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	241 780,15
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 548 450,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	754 500,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

- en section d'investissement à 4 291 900 €.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	480 800,00	384 400,00	101 000,00	101 000,00	495 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		480 800,00	384 400,00	101 000,00	101 000,00	495 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	87 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00	135 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	720 952,65	0,00	783 097,67	793 097,67	783 097,67
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de flux en affectation (BA régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	167 000,00	3 800,00	0,00	0,00	3 800,00
Total des recettes financières		974 952,65	3 800,00	918 097,67	918 097,67	921 897,67
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 455 752,65	388 200,00	1 019 097,67	1 019 097,67	1 417 297,67

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	671 850,00		723 150,00	723 150,00	723 150,00
040	Opérations entre transf. entre sections (10) (11)	18 300,00		31 350,00	31 350,00	31 350,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		690 150,00		754 500,00	754 500,00	754 500,00

TOTAL	2 145 902,65	388 200,00	1 773 597,67	1 773 597,67	2 121 197,67
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 120 102,33
--	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 291 900,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	754 500,00
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	480 800,00	394 400,00	101 000,00	101 000,00	495 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		480 800,00	394 400,00	101 000,00	101 000,00	495 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	87 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00	135 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	720 952,65	0,00	783 097,67	783 097,67	783 097,67
136	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	167 000,00	3 800,00	0,00	0,00	3 800,00
Total des recettes financières		974 952,65	3 800,00	918 097,67	918 097,67	921 897,67
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 455 752,65	398 200,00	1 019 097,67	1 019 097,67	1 417 297,67

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	671 850,00		723 150,00	723 150,00	723 150,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	18 300,00		31 350,00	31 350,00	31 350,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		690 150,00		754 500,00	754 500,00	754 500,00

TOTAL	2 145 902,65	398 200,00	1 773 597,67	1 773 597,67	2 171 797,67
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 120 102,33
--	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 291 900,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	754 500,00
--	-------------------

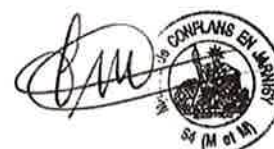
L'autofinancement propre de l'exercice 2024 est de 724 500 €.

Le contenu du budget est présenté dans le document détaillé joint au dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité:

- d'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Principal, soit en section de fonctionnement 2 548 450 € et en section d'investissement 4 291 900 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Alain LEMEY



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Subventions 2024
Budget communal

Délibération n° 14/2024

DATE DE LA CONVOCATION

3 avril 2024

L'AN deux mille vingt-quatre, le 10 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUSE, Madame Anne-Gaëlle
ACHARD, Madame Caroline COLLINET, Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur
Francis SACHER, Madame Nicole GOETZ, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur
René FORESTAT, Monsieur Denis DOYEN, Monsieur Ali ROUGUI, Monsieur Eric
TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Christiane BILLON (pouvoir à M. Alain LEMEY)

Etaient excusés : —

Etaient absents : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURE été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal de Conflans, après en avoir délibéré, décide à
l'unanimité de voter les subventions suivantes pour l'exercice 2024 en euros :

Nombre de conseillers
en exercice .. 19
Nombre de présents . 17
Nombre de votants 18

Bibliothèque Communale	4 470
Maison des Loisirs de Conflans	1 000
Club des retraités	1 000
Union Sportive Conflanaise	10 180
Conflans Handball Club	1 500
Compagnie de Tir à l'Arc	1 865
Gymnase Club de Conflans	4 360
Association des Coureurs et Marcheurs de Conflans	1 105
Tambourain conflanais	500
Centre Communal d'Action Sociale	34 400
Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre CATM	300
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie	100
Association du Comité de Conflans-Jarny – Souvenir Français	315
Scouts de France – Troupe de Conflans	675
Ensemble vocal Voix Si Voix Là	270

Association Diocésaine – Paroisse de Conflans	1 500
Coopérative Scolaire Ecole des garçons (P. BERT)	500
Section Départementale Coopérative Ecole Maternelle des Coteaux	500
Association des Jeunes Sapeurs pompiers du Jamisy	260
Association SOLAN « Jeunesse au Plein Air »	400
Centre de sauvegarde de la faune en Lorraine	1 000
Association l'Accorderie	300
Association festive conflanaise	50
Association pour l'étude du patrimoine ferroviaire du Jamisy	1 000
CDOS 54 – dispositif « classes olympiques »	2 500

Montant total des subventions allouées : 70 050 €

Pour extrait conforme
Le Maire, Alain LEMEY



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-quatre, le 10 avril
 A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
 Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
 de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
 Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUSE, Madame Anne-Gaëlle
 ACHARD, Madame Caroline COLLINET, Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur
 Francis SACHER, Madame Nicole GOETZ, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur
 René FORESTAT, Monsieur Denis DOYEN, Monsieur Ali ROUGUI, Monsieur Eric
 TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.
 formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Christiane BILLON (pouvoir à M. Alain LEMEY)

Etaient excusés : —

Etaient absents : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURE été désignée comme secrétaire de séance.

Conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités
 territoriales, le budget primitif du lotissement Chaumenot de Conflans-en-Jarnisy
 est équilibré

- en section de fonctionnement à 662 201.58 €,

OBJET

Budget primitif 2024
 Lotissement Chaumenot

Délibération n° 15/2024

DATE DE LA CONVOCATION

3 avril 2024

Nombre de conseillers
 en exercice .. 19

Nombre de présents . 17

Nombre de votants 18

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget primitif (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	79 013,34	0,00	79 013,34	79 013,34	79 013,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55	Autres charges de gestion courante	397 668,00	0,00	397 668,00	397 668,00	397 668,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		476 681,34	0,00	476 681,34	476 681,34	476 681,34
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		476 681,34	0,00	476 681,34	476 681,34	476 681,34
023	Virement à la section d'investissement (5)	79 013,34		79 013,34	79 013,34	79 013,34
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	100 500,00		100 500,00	100 500,00	100 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		185 520,24		185 520,24	185 520,24	185 520,24
TOTAL		662 201,58	0,00	662 201,58	662 201,58	662 201,58
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						662 201,58

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	126 225,00	0,00	126 225,00	126 225,00	126 225,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
Total des recettes de gestion courante		126 235,00	0,00	126 235,00	126 235,00	126 235,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		126 235,00	0,00	126 235,00	126 235,00	126 235,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	132 266,79		132 266,79	132 266,79	132 266,79
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		132 266,79		132 266,79	132 266,79	132 266,79
TOTAL		258 501,79	0,00	258 501,79	258 501,79	258 501,79

+ R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		403 639,79
--	--	------------

= TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		662 201,58
---	--	------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	53 253,45	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de rattachement.
---	------------------	--

- en section d'investissement à 185 520.24 €,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Depenses Imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	132 266,79		132 266,79	132 266,79	132 266,79
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		132 266,79		132 266,79	132 266,79	132 266,79
TOTAL		132 266,79	0,00	132 266,79	132 266,79	132 266,79

+ D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		53 253,45
---	--	-----------

= TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		185 520,24
--	--	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1065)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 ...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	79 013,34		79 013,34	79 013,34	79 013,34
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	106 506,90		106 506,90	106 506,90	106 506,90
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	185 520,24		185 520,24	185 520,24	185 520,24
	TOTAL	185 520,24	0,00	185 520,24	185 520,24	185 520,24

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
=		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		185 520,24

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	53 253,45
--	------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité
 - d'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget du lotissement Chaumenot de Conflans-en-Jarnisy, soit en section de fonctionnement 662 201.58 € et en section d'investissement 185 520.24 €
 - d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
 Le Maire, Alain LEMEY



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-quatre, le 10 avril
 A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
 Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
 de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
 Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUSE, Madame Anne-Gaëlle
 ACHARD, Madame Caroline COLLINET, Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur
 Francis SACHER, Madame Nicole GOETZ, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur
 René FORESTAT, Monsieur Denis DOYEN, Monsieur Ali ROUGUI, Monsieur Eric
 TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.
 formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Christiane BILLON (pouvoir à M. Alain LEMEY)

Etaient excusés : --

Etaient absents : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURE été désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités
 territoriales, le budget primitif du lotissement avenue de la République de
 Conflans-en-Jarnisy est équilibré

- en section de fonctionnement à 271 710 €,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		11 010,00	0,00	11 010,00	11 010,00	11 010,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 010,00	0,00	11 010,00	11 010,00	11 010,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	130 350,00		130 350,00	130 350,00	130 350,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	130 350,00		130 350,00	130 350,00	130 350,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		260 700,00		260 700,00	260 700,00	260 700,00
TOTAL		271 710,00	0,00	271 710,00	271 710,00	271 710,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		271 710,00

OBJET

Budget primitif 2024
 Lotissement avenue de la
 République

Délibération n° 16/2024

DATE DE LA CONVOCATION

3 avril 2024

Nombre de conseillers
 en exercice.. 19

Nombre de présents . 17

Nombre de votants 18

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Aliénations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	141 360,00	0,00	141 360,00	141 360,00	141 360,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		141 360,00	0,00	141 360,00	141 360,00	141 360,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		141 360,00	0,00	141 360,00	141 360,00	141 360,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	130 350,00		130 350,00	130 350,00	130 350,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		130 350,00		130 350,00	130 350,00	130 350,00
TOTAL		271 710,00	0,00	271 710,00	271 710,00	271 710,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	271 710,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	130 350,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de l'organisme ou de rétablissement.
---	-------------------	---

- en section d'investissement à 260 700 €,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA/régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op° pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	130 350,00		130 350,00	130 350,00	130 350,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		130 350,00		130 350,00	130 350,00	130 350,00
TOTAL		130 350,00	0,00	130 350,00	130 350,00	130 350,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	130 350,00
--	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	260 700,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
136	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	130 350,00		130 350,00	130 350,00	130 350,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	130 350,00		130 350,00	130 350,00	130 350,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		260 700,00		260 700,00	260 700,00	260 700,00
TOTAL		260 700,00	0,00	260 700,00	260 700,00	260 700,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	260 700,00
---	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	130 350,00
--	------------

Le contenu du budget est présenté dans le document détaillé joint au dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité
 - d'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget du lotissement avenue de la République de Conflans-en-Jarnisy, soit en section de fonctionnement 271 710 € et en section d'investissement 260 700 €,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
 Le Maire, Alain LEMEY



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Participation RPI et
communes extérieures
Délibération n° 17/2024
DATE DE LA CONVOCATION
3 avril 2024

L'AN deux mille vingt-quatre, le 10 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :
Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUSE, Madame Anne-Gaëlle
ACHARD, Madame Caroline COLLINET, Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur
Francis SACHER, Madame Nicole GOETZ, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur
René FORESTAT, Monsieur Denis DOYEN, Monsieur Ali ROUGUI, Monsieur, Eric
TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.
formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Christiane BILLON (pouvoir à M. Alain LEMEY)

Etaient excusés : --

Etaient absents : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURE été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer ainsi
qu'il suit la participation des communes du R.P.I. et des communes extérieures
dont les enfants fréquentent les établissements scolaires élémentaires et
maternelles de Conflans :

- pour les communes du R.P.I., à savoir OZERAILLES, BONCOURT,
ABBEVILLE-LES-CONFLANS et FRIAUVILLE, le montant de
cette participation est fixé à 390 € par élève pour l'exercice 2024
(année scolaire 2023/2024).
- pour les autres communes extérieures, le montant de cette
participation est fixé à 390 € par élève pour l'exercice 2024 (année
scolaire 2023/2024).

Pour extrait conforme
Le Maire, Alain LEMEY



Nombre de conseillers
en exercice .. 19
Nombre de présents . 17
Nombre de votants 18

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Instauration d'une prime de
pouvoir d'achat
exceptionnelle forfaitaire au
bénéfice de certains agents
publics

Délibération n°18/2024

DATE DE LA CONVOCATION

3 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice ..19 ...

Nombre de présents . 17...

Nombre de votants 18

L'AN deux mille vingt-quatre, le 10 avril

A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,

Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUSE, Madame Anne-Gaëlle
ACHARD, Madame Caroline COLLINET, Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur
Francis SACHER, Madame Nicole GOETZ, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur
René FORESTAT, Monsieur Denis DOYEN, Monsieur Ali ROUGUI, Monsieur Erio
TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Christiane BILLON (pouvoir à M. Alain LEMEY)

Etaient excusés : —

Etaient absents : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURE été désignée comme secrétaire de séance.

Le maire expose à l'assemblée :

Considérant qu'il y a lieu de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
forfaitaire en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux face à
l'inflation, ayant perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000€ sur
la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le montant forfaitaire de
la prime dans le respect du barème et des montants plafonds fixés par le décret n°2023-
1006 du 31 octobre 2023 et de déterminer les modalités de versement de cette prime,
en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des
collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir
d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis de principe du comité social territorial émis par le Président sur délégation des
membres du comité social territorial en date du 27/11/2023,

Le Maire propose à l'assemblée :

1/La mise en place de la prime de la manière suivante :

Il est institué une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice
des agents de la commune.

2/ Bénéficiaires :

a) Cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire est versée aux
fonctionnaires territoriaux ainsi qu'aux agents contractuels de droit public de la
commune qui remplissent les conditions cumulatives d'éligibilité suivantes :

1. Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale, un
établissement public administratif ou un groupement d'intérêt public à une date
d'effet antérieure au 1er janvier 2023

2. Etre employés et rémunérés par la commune à la date du 30 juin 2023

3. Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période de référence courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

b) Sont exclus du bénéfice de cette prime :

- les agents contractuels de droit privé ;
- les vacataires ;
- les apprentis ;
- les stagiaires gratifiés ;
- les personnels éligibles à la prime de partage de la valeur prévue au I de l'article 1er de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 ;
- les agents employés au titre d'une activité accessoire.

3/ Montants forfaitaires de la prime :

Cette prime de pouvoir d'achat est versée aux agents publics territoriaux de la commune qui remplissent les 3 conditions cumulatives énoncées ci-dessus.

Le montant forfaitaire de la prime est fonction de la rémunération brute perçue par les agents publics territoriaux au titre de la période de référence courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Les différents montants forfaitaires sont les suivants :

Niveau x	Rémunération brute perçue au titre de la période de référence (du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023)	Montant de la prime
I	Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
II	Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
III	Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
IV	Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
V	Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
VI	Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
VII	Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

4/Détermination du montant de la prime pour certains agents non présents durant la totalité de la période de référence ou ayant changé d'employeur au cours de celle-ci ou étant multi employeurs

a) Lorsque l'agent éligible n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période de référence du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, la commune calcule le montant de la rémunération brute de référence de l'agent servant ensuite à déterminer le montant forfaitaire de la prime en divisant le montant de la rémunération brute de l'agent par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis en multipliant ce résultat par 12

La commune proratisé ensuite le montant forfaitaire de la prime selon la quotité de temps de travail et la durée d'emploi de l'agent auprès de la commune, par application des règles prévues au point 5.

b) Lorsque l'agent éligible a été employé et rémunéré successivement par plusieurs employeurs publics au cours de la période de référence du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, la commune ne verse la prime de pouvoir d'achat que si elle emploie et rémunère cet agent à la date du 30 juin 2023.

Dans ce cas de figure, elle calcule le montant de la rémunération brute de référence de l'agent servant ensuite à déterminer le montant forfaitaire de la prime en divisant le montant de la rémunération brute de l'agent par le nombre

de mois rémunérés sur cette même période puis en multipliant ce résultat par 12.

La commune proratisé ensuite le montant forfaitaire de la prime selon la quotité de temps de travail et la durée d'emploi de l'agent auprès de la commune, par application des règles prévues au point 5.

c) Lorsque l'agent éligible est employé et rémunéré simultanément par plusieurs employeurs publics à la date du 30 juin 2023, la commune calcule le montant de la rémunération brute de référence de l'agent servant ensuite à déterminer le montant forfaitaire de la prime en divisant le montant de la rémunération brute de l'agent par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis en multipliant ce résultat par 12.

La commune proratisé ensuite le montant forfaitaire de la prime selon la quotité de temps de travail et la durée d'emploi de l'agent auprès de la commune, par application des règles prévues au point 5.

5/ Proratisation du montant forfaitaire de la prime :

a) En cas de temps partiel ou de travail à temps non complet sur la période de référence, le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail rémunérée sur la période de référence. Cette quotité correspond à la moyenne des quotités de travail mensuelles rémunérées par la commune appliquée aux douze mois de la période de référence.

b) En cas de durée d'emploi réduite impliquant une absence de rémunération sur une partie de la période de référence, le montant de la prime est fixé à proportion de la durée d'emploi rémunérée de l'agent sur la période de référence.

6/ Modalités de versement de la prime :

La prime de pouvoir d'achat est versée par la commune aux seuls agents publics éligibles qu'elle emploie et rémunère au 30 juin 2023.

Cette prime de pouvoir d'achat est versée une seule fois avant le 30 juin 2024.

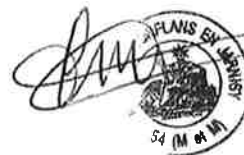
7/Règles de cumuls :

La prime de pouvoir d'achat instituée sur le fondement du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par les agents publics de la commune, sauf si l'agent l'a déjà perçue en qualité de fonctionnaire d'Etat ou de la fonction publique hospitalière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget de l'exercice en cours, les crédits correspondants

Pour extrait conforme,
Le Maire, Alain LEMEY



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

L'AN deux mille vingt-quatre, le 10 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUSE, Madame Anne-Gaëlle
ACHARD, Madame Caroline COLLINET, Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur
Francis SACHER, Madame Nicole GOETZ, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur
René FORESTAT, Monsieur Denis DOYEN, Monsieur Ali ROUGUI, Monsieur Eric
TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.
formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Christiane BILLON (pouvoir à M. Alain LEMEY)

Etaient excusés : --

Etaient absents : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURE été désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le nombre maximum des fonctionnaires
pouvant être promus à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la
fonction publique territoriale est déterminé par application d'un taux de
promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet
avancement de grade (le ratio).

Le taux de promotion est fixé par le conseil municipal, après avis du comité
social territorial.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la
commune, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à
l'avis du comité social territorial du 18/03/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux suivants
pour l'avancement de grade à compter du 01/07/2024 :

Filière technique

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	
Grade d'avancement	Taux de promotion
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui
pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal
administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission
au représentant de l'Etat et de sa publication.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Alain LEMEY



Ratios d'avancement de
grade – adjoint technique
principal 1^{ère} classe

Délibération n° 19/2024

DATE DE LA CONVOCATION

3 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice.. 19

Nombre de présents 17.....

Nombre de votants 18

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Suppressions de poste et
créations de poste
simultanées

Délibération n° 20/2024

DATE DE LA CONVOCATION

3 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice .. 19

Nombre de présents . 17

Nombre de votants 18.....

L'AN deux mille vingt-quatre, le 10 avril
A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur LEMEY, Maire

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Monsieur Frédéric MAURICE, Madame Christine BECKER,
Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUSE, Madame Anne-Gaëlle
ACHARD, Madame Caroline COLLINET, Madame Sandrine DOUCOURE, Monsieur
Francis SACHER, Madame Nicole GOETZ, Madame Laurence KARDACZ, Monsieur
René FORESTAT, Monsieur Denis DOYEN, Monsieur Ali ROUGUI, Monsieur Eric
TILLAND, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN.

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Christiane BILLON (pouvoir à M. Alain LEMEY)

Etaient excusés : —

Etaient absents : Monsieur Daniel BALTAZARD

Madame Sandrine DOUCOURE été désignée comme secrétaire de séance.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L542-2,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du comité social territorial du 18/03/2024,

Le Maire expose à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou
établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de
l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois
nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du
comité social territorial, conformément à l'article L542-2 du Code général de la
fonction publique.

Compte tenu de l'avancement de grade pour 2 agents, le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, décide :

- la suppression d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps
complet à raison de 35 heures hebdomadaires, soit 35/35^{ème} à compter du
01/06/2024 et la création simultanée d'un poste permanent d'adjoint technique
territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée hebdomadaire
de travail de 35 heures, à compter du 01/06/2024

- la suppression d'un poste permanent d'adjoint technique territorial principal
2^{ème} classe territorial à temps non complet à raison de 21 heures
hebdomadaires, soit 21/35^{ème} à compter du 01/07/2024 et la création simultanée
d'un poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à
temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 21 heures, à
compter du 01/07/2024

- la modification du tableau des effectifs de la façon suivante :

FILIERE TECHNIQUE					
Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie	Durée hebdomadaire	Ancien effectif	Nouvel effectif
Agent des services techniques	Adjoint technique	C	TC (35/35)	1	0
Agent des services techniques	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	TC (35/35)	0	1
Agent des services techniques	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	TNC (21/35)	1	0
Agent des services techniques	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	TNC (21/35)	0	1

- l'inscription des crédits correspondants au budget

Pour extrait conforme,
Le Maire, Alain LEMEY

